

**TARIFS COMMUNAL****- Année 2023 -****LIBELLES****2023**

DCM N°198

Euros

**I - DROITS DE PLACE MAUGUIO****MARCHES**

1. Abonnement (le ml) Montant abonnement = prix du ml*48 semaines*nbre de ml	2,05
2. Passagers (le ml)	2,25
3. Marché "évènementiel" le ml (DCM n°130 du 30/06/14)	3,15
4. Marché de NOEL et PRODUCTEURS Mauguio 4 ml par marché	29,60
5. Marché de NOEL et PRODUCTEURS Mauguio 5 ml par marché	32,05
6. Marché de NOEL et PRODUCTEURS Mauguio le le ml supplémentaire	8,20
7. Consommation électricité par jour de marché	
7.1 Commerçant grand consommateur (type rotisserie, boucherie, fromager, chauffage)	1,00
7.2 Commerçant petit consommateur (type balance, caisse, éclairages)	0,50

**TERRASSES**

1 - DROIT DE TERRASSE A L'ANNEE (hors fête votive et manifestations exceptionnelles) - le m2 /an (redevance annuelle = prix du m2*superficie de la terrasse) , restauration, débits de boisson, snacks	26,50
2 - DROIT D'ETALAGE A L'ANNEE (autres commerces) - le m2 /an (redevance annuelle = prix du m2*superficie de l'étalage)	18,50
3 - DROIT DE TERRASSE SUPPLEMENTAIRE durant la fête votive - le m2/durée de la fête votive (redevance = prix du m2*superficie exploitée pendant la fête)	16,65
4 - DROIT DE TERRASSE POUR OCCASION EXCEPTIONNELLE (Romeria, 14 juillet, évènements sportifs) le m2 par jour (redevance = prix du m2*superficie exploitée*nbre de jours de l'évènement)	2,30
<i>Diffusion sur écran géant sur le domaine public et par établissement lors de chaque évènementiel susceptible de générer une concentration du public (DCM n°138 du 30/07/2018)</i>	105,75

**BRADERIE ET VIDE-GRENIER**

1. Braderie	
1.1 Les 5 premiers mètres	33,75
1.2 Le mètre supplémentaire	6,80
2. Vide-grenier	
2.1 L'emplacement	4,00
2.2 Vide-grenier de Noël	5,00

**FETE FORAINE**

* Emplacement jusqu'à 40 m2 (par évènement)	128,70
* Emplacement de 40 à 60 m2 (par évènement)	256,00
* Emplacement supérieur à 60 m2 (par évènement)	490,50
- Appareils distributeurs automatiques (Crêpe, Barbe à papa, Churros etc...) par évènement	61,75

**AUTRES EXPLOITATIONS DU DOMAINE PUBLIC**

* <b>Emplacement devant les arènes pendant la saison taurine</b>	
. Forfait saisonnier	933,45
. Emplacement journalier	62,20
* <b>Foodtruck : par emplacement/jour</b>	256,20
* <b>Confiserie : par emplacement/jour</b>	256,20
* <b>Petits métiers forains : par emplacement/jour</b>	52,20
* <b>Camion outillage : par emplacement/jour</b>	109,80
* <b>Exposition automobile : par unité/jour</b>	13,90
* <b>Exposition automobile (Place de la Mairie) : par jour</b>	241,75
* <b>Vente de fleurs devant le cimetière le jour de la Toussaint : par emplacement</b>	287,15
* <b>Marionnettes Guignol : par emplacement par jour</b>	53,40
* <b>Manèges (hors fête foraine) par jour</b>	33,70

**DIVERS****Tournage sur le domaine public de la commune (film, serie, documentaire....)**

\* Journée (demande simple sans nécessité d'intervention des services municipaux ni demande de matériels)

\* Journée (demande avec intervention des services municipaux et livraison de matériels)

\* cas spécifique des écoles de journalisme, de cinéma... 10 tournage gratuit par an puis application des barèmes.

gratuit  
300,00**Buvette pour les manifestations du Pôle jeunesse vie quotidienne et Médiation**

- Eau(50cl)

0,50

- Sirops vendus au gobelet de 40cl

0,50

- Sodas (Orangina, Coca Cola, Ice Tea) vendus en canette

1,00

- Café

0,50

**LIBELLES****2023**

DCM N°198

Euros

**LOCATION DE SALLES****LOCATION :**- **Gymnase ou salle de danse Beugnot, salle de musculation ou salle de danse Anquetil, Ferrari, salle de motricité****M.Roustan, Boulodrome Vernisse, club-house Cancel, club-house Anquetil :**

\* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et caronnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.

\* Tarif horaire pour les établissements scolaires secondaires et supérieurs

9,50

\* Tarif horaire pour les établissements sportifs hors scolaires (CREPS...)

15,50

\* Locations diverses (par jour)

196,00

\* Locations diverses (1/2 journée)

102,00

\* Mise à disposition pour stages sportifs aux organismes non melgorien sur une durée de 5 jours

515,00

\* Mise à disposition de la salle sportive BEUGNOT au profit de la Ligue de Basket, dans le cadre de la formation BPJEPS (voir convention de partenariat )

3 060,00

**- Stades:**

\* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et caronnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.

\* Tarif horaire pour les établissements scolaires secondaires et supérieurs

10,00

\* Tarif horaire pour les organismes privés (autoentrepreneurs, société...)

30,50

\* Mise à disposition d'un terrain de sport de grands jeux (Plaine des sports, Cancel, Léo Lagrange) aux organismes non melgoriens (hors fédérations). Durée 3h00

204,00

\* Mise à disposition du terrain Cancel, de deux terrains Capouillère et de l'espace "plaine des jeux" (durée : de 1 à 3 jours) Prix forfaitaire, intégrant le matériel (sono, tentes, tables, chaises...) et l'entretien (tonte, traçage)

2 040,00

**- Terrain de tennis :**

\* Tarif horaire par terrain, pour les établissements scolaires secondaires et supérieurs

5,50

\* Redevance annuelle pour professeur de tennis, autoentrepreneur, intervenant au sein des associations de tennis de Mauguio Carnon

500,00

**- Stand de tir :**

\* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et caronnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.

\* Location aux polices municipales pour entraînement (DCM N° 121 du 05/10/15)

- Prix par stagiaire, par séance

35,00

\*Location annuelle pour Police d'élite (2h00/ semaine)

3 300,00

\* Redevance pour activité tir découverte 360h/an :

10% du Chiffre d'Affaire brut trimestriel, calculés à l'appui de la déclaration aux services de l'état.

10% CA brut

<b>- Base de voile Marcel BUFFET</b>	
* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et carnonnaises déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.	
* Location horaire d'une salle pour formation voile (BPJEPS, DE...) à organisme habilité (CREPS, fédération...)	30,00
* Redevance annuelle, pour utilisation de la structure pour organisme de formation (CREPS, fédération)	1 000,00
* Redevance journalière pour location de l'équipement à organismes associatifs (non communaux) ou privés	500,00
* Tarification entrant dans le cadre du Centre de Préparation des Jeux (base de voile M. Buffet)	
- Session Entraînement	
* Utilisation parc à bateaux / jour	10,00
* Utilisation parc à bateaux / semaine	50,00
* Entreposage embarcation / jour	5,00
* Entreposage embarcation / semaine	30,00
* Entreposage embarcation / mois	100,00
* Entreposage Kiteboard/ jour	3,00
* Entreposage Kiteboard/ semaine	20,00
* Entreposage Kiteboard/ mois	60,00
* Entreposage Container / mois	300,00
<b>- Salle des Fêtes (MORASTEL sans cuisine) :</b>	
<b><u>Associations de la commune et CNFPT</u></b>	
* Locations diverses (par jour en semaine)	169,00
* Locations diverses (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	233,00
* Gratuité pour :	
- une utilisation par an pour les associations de la commune, non cumulable avec la 1ère date gratuite accordée aux mêmes associations pour le théâtre Bassaget	
- les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- une utilisation par an pour les associations melgoriennes et carnonnaises organisant un loto (deuxième date gratuite sur la période de décembre à mars selon disponibilité de la salle)	
- la MJC 2 fois par an, ainsi que pour les entraînements de la section country	
- les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-electorale	
- les écoles et le collège de la commune	
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
- la Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) (une fois par an) DCM n°176 DU 14/11/2016	
- les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
<b>- Salle des Fêtes (MORASTEL avec cuisine) :</b>	
* Caution obligatoire, état des lieux entrant et sortant	1 000
<b><u>Associations de la commune</u></b>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	278,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	340,00
* Location cuisine lors de la 1ère mise à disposition gratuite de la salle	103,00
* Gratuité (un jour par an) pour :	
les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement de l'intégralité des bénéfices à une association reconnue d'utilité publique	
<b><u>Candidats et représentants des partis politiques pendant les campagnes électorales, écoles, collectivités territoriales, EPCI, organismes publics</u></b>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	103,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	206,00
<b><u>Entreprises et commerces de la commune, particuliers domiciliés sur la commune ou dont la célébration civile ou religieuse se déroule sur la commune</u></b>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	714,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	918,00
* Location salle et cuisine (Forfait 2 jours)	1 632,00
<b><u>Particuliers, entreprises, comités d'entreprise, auto-entrepreneurs, associations, domiciliés hors commune</u></b>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	2 244,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	2 448,00
* Location salle et cuisine (Forfait 2 jours)	3 876,00

<b>- Locaux d'exposition 1er étage MORASTEL</b>	
* Location par jour en semaine	
* Location par jour les samedis, dimanches et jours fériés	<b>233,00</b>
* Gratuité :	
- pour les associations de la commune pratiquant une activité régulière en semaine (fréquence minimum une fois par semaine), sans apéritif, ni repas	
- une utilisation par mois maximum le week end (samedi ou dimanche), pour les associations de la commune pratiquant une activité régulière en semaine, sans apéritif ni repas	
- une utilisation par an pour les associations de la commune, non cumulable avec la salle des fêtes Morastel, le théâtre Bassaget	
- pour les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
<b>- Local pour les permanences médicales - 1er étage MORASTEL :</b>	
gratuité pour les permanences médicales gérées par la CTPS Montpellier Est Bérange	
*Location salle pour les permanences médicales des ressortissants de mutuelles (forfait journalier)	<b>41,00</b>
*Location salle pour les permanences médicales des ressortissants de mutuelles (forfait 1/2 journée)	<b>30,00</b>
<b>- Théâtre Samuel BASSAGET :</b>	
* Associations à but non lucratif	
- location à une association de la commune (par jour en semaine)	<b>288,00</b>
- location à une association de la commune (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	<b>351,00</b>
- location à une association extérieure	<b>2130,00</b>
* Autres	
- location	<b>2691,00</b>
collectivités territoriales, EPCI et autres organismes publics (DCM N°79 DU 23/05/16)	<b>377,00</b>
* Gratuité pour :	
- une utilisation par an pour les associations de la commune, non cumulable avec la 1ère date gratuite accordée aux mêmes associations pour la salle Morastel	
- les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- les collectivités territoriales, EPCI et autres organismes publics dont le siège ou l'antenne concernée sont situés sur la commune (DCM N°79 DU 23/05/16)	
- les écoles et le collège de la commune	
- la MJC (4 utilisations)	
- l'Ecole de musique (2 utilisations)	
- Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
<b>- Espace BEL AIR</b>	
* Salle de gauche Association 1	
location (par jour)	<b>145,00</b>
Gratuité pour les clubs UNRPA, RSEO, La Joie de vivre	
Une mise à disposition gratuite par an pour les associations de la commune	
Gratuité pour les écoles et le collège de la commune	
* Salle de droite Association 2	
Location (par jour)	<b>119,00</b>
Gratuité pour les clubs UNRPA, RSEO, La Joie de vivre	
Une mise à disposition gratuite par an pour les associations de la commune	

<b>Espace des Cistes, Salle du Lido</b>	
* Location entreprises de la commune (par jour) ou dont l'objet/l'activité se déroule sur la commune	163,00
* Location associations et entreprises hors commune (par jour)	
* Gratuité pour :	
- les associations de la commune	
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
- les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-électorale (uniquement l'espace des cistes), les réunions syndicales propres à la collectivité, les réunions de travail des sections locales politiques	
<b>Salle Prévert</b>	
* Location entreprises de la commune (par jour) ou dont l'objet/l'activité se déroule sur la commune	306,00
* Location associations et entreprises hors commune (par jour)	510,00
Gratuité pour :	
- les associations de la commune (sans apéritif, ni repas)	
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
- les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions syndicales propres à la collectivité, les réunions de travail des sections locales politiques	
- les compagnies en résidence dans le cadre de partenariat avec le service culture de la ville	
<b>Maison des Associations (salles 1 à 8)</b>	
* Location (par jour)	122,00
Gratuité pour :	
- les associations de la commune (sans apéritif, ni repas)	
- les compagnies en résidence dans le cadre de partenariat avec le service culture de la ville	
<b>Expositions estivales à l'Espace des Cistes</b>	
* Juillet / Août (par semaine et par section)	177,00
* Juin / Septembre (par semaine et par section)	177,00
- Forfait Salon (frais d'accrochage) pour la section Est uniquement	40,00
<b>Expositions hall du centre administratif de Carnon et de l'Office Municipal du Tourisme</b>	
- Forfait accrochage (une semaine d'exposition)( 10 jours d'exposition)	52,00
<b>Salle Rosa Parks de Carnon</b>	
Location pour les entreprises de la commune ou dont l'objet /activité se déroule sur la commune (par jour)	306,00
Location pour les entreprises et les associations hors de la commune (par jour)	510,00
Apéritifs de mariage	55,00
Caution (en cas de mise à disposition d'un console lumière et/ou son)	1000,00
Gratuité pour :	
- les associations de la commune (sans apéritif, ni repas)	
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
- les écoles et le collège de la commune, les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
<b>Salle Aimé Césaire</b>	
Location (par jour) y compris pour le CNFPT	161,00
Location pour les associations de la commune, sans repas ni apéritif	65,00
Gratuité pour :	
les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-électorale, les réunions syndicales propres à la collectivité	
une utilisation par an pour les associations de la commune	
<b>Restaurants scolaires</b>	
Apéritifs de mariage restaurant scolaire Camus-Prévert	55,00

**Château des Comtes de Melgueil**

location (par jour)

caution

**3000,00****NETTOYAGE :****\* Gymnase BEUGNOT**

- tarif semaine

**109,00**

- tarif samedi, dimanche et jours fériés

**156,00****\* Gymnase FERRARI**

- tarif semaine

**109,00**

- tarif samedi, dimanche et jours fériés

**156,00****\* Gymnase ANQUETIL**

- tarif semaine

**109,00**

- tarif samedi, dimanche et jours fériés

**156,00**

Gratuité pour :

- les écoles

- les association de la commune organisant des activités régulières (hors club house)

**\* Théâtre BASSAGET**

tarif (par jour)

**95,00**

→ 2e nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune

Gratuité pour :

- les écoles et le collège de la commune

- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics

- les associations de la commune organisant des manifestations avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique

- Les

compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition

→ 2e nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune

**\* Salle des fêtes MORASTEL**

tarif (par jour) sans cuisine

**95,00**

tarif (par jour) avec cuisine

**147,00**

Gratuité (avec ou sans cuisine) pour :

- les écoles et le collège de la commune

- les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-électorale

- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, le CNFPT

- les associations de la commune lors de l'organisation de lotos

- les associations de la commune organisant des manifestations avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique

- la Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) (une fois par an) DCM n°176 DU 14/11/2016

→ 2e nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune

**\* Locaux d'exposition 1er étage MORASTEL**

tarif (par jour)

**61,00**

Gratuité pour :

- les associations reversant les recettes à une association reconnue d'utilité publique

- les associations pratiquant des activités régulières en semaine et le week end (sans repas, ni apéritif)

- 2ème jour de nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune

**\* Local pour les permanences médicales - 1er étage MORASTEL :**

gratuité pour les permanences médicales gérées par la CTPS Montpellier Est Béranger

<b>* Espace BEL AIR</b>	
* Salle de gauche Association 1	
Nettoyage, tarif semaine :	55,00
Nettoyage tarif samedi, dimanche et jours fériés :	92,00
Gratuité pour les clubs UNRPA, RSEO, La Joie de Vivre	
Gratuité du nettoyage une fois par an pour les associations de la commune	
Gratuité pour les écoles et le collège de la commune	
* Salle de droite Association 2	
Nettoyage, tarif semaine :	45,00
Nettoyage tarif samedi, dimanche et jours fériés :	75,00
Gratuité pour les clubs UNRPA, RSEO, La Joie de vivre	
Gratuité du nettoyage une fois par an pour les associations de la commune	
<b>* Salle Prévert</b>	
- tarif semaine	55,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	108,00
* Gratuité pour :	
les associations de la commune (sans apéritif et sans repas)	
les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions syndicales propres à la collectivité, les réunions de travail des sections locales politiques	
les compagnies en résidence dans le cadre d'un partenariat avec le service culture de la ville	
<b>* Maison des Associations (salles 1 à 8)</b>	
- tarif semaine	21,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	31,00
* Gratuité pour	
les associations de la commune (sans apéritif, ni repas)	
les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
<b>* Restaurant scolaire CAMUS - PREVERT (apéritifs de mariages)</b>	
- tarif semaine	55,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	108,00
<b>* Espace des Cistes (hors expositions estivales)</b>	
- tarif semaine	33,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	75,00
* Gratuité pour:	
les associations de la commune (sans apéritif et sans repas) DCM N°4 du 09/02/15	
les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, lors des lotos organisés par les associations de la commune, les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions de travail des sections locales politiques, les réunions syndicales propres à la collectivité	
<b>* Salle Rosa Parks de Carnon</b>	
- tarif semaine	55,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	108,00
* Gratuité pour :	
les associations de la commune (sans apéritif et sans repas)	
les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
- les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
<b>* Salle Aimé Césaire</b>	
- tarif semaine	45,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	86,00
* Gratuité pour:	
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, le CNFPT	
- les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions syndicales propres à la collectivité	

<p><b>* Salle du Lido au Paraiso</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tarif semaine</li> <li>- tarif samedi, dimanche et jours fériés</li> </ul> <p>* Gratuité pour :</p> <p>les associations de la commune les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, les réunions syndicales propres à la collectivité, les réunions de travail des sections locales politiques</p>	<p><b>60,00</b></p>
<b>CONTRÔLE D'ACCES :</b>	
<p><b>Carte d'accès Myfare</b> 1ère mise à disposition Reproduction en cas de perte</p>	<p><b>8,00</b></p>
<p><b>Badges ronds Myfare</b> 1ère mise à disposition Reproduction en cas de perte</p>	<p><b>8,00</b></p>
<p><b>Autres badges d'accès</b> 1ère mise à disposition Reproduction en cas de perte</p>	<p><b>8,00</b></p>
<p><b>Clés d'accès enregistrées sur organigramme</b> 1ère mise à disposition Reproduction en cas de perte</p>	<p><b>25,00</b></p>
<b>LIBELLES</b>	
<b>2023</b>	
<b>DCM N°198</b>	
<b>Euros</b>	
<b>II - DROITS DE PLACE CARNON</b>	
<b>MARCHE</b>	
<p><b>1. MARCHES D'APPROVISIONNEMENT EN HAUTE SAISON 15/06 - 08/09</b> 1.1 Abonnement saisonnier : le ml/marché (montant abonnement pour un marché hebdomadaire = nbre de ml*prix*12 semaines</p>	<p><b>2,95</b></p>
<p>1.2 Passagers : le ml/marché (redevance = nbre de ml*prix)</p>	<p><b>4,30</b></p>
<p><b>2. MARCHES D'APPROVISIONNEMENT EN MOYENNE SAISON 09/09 - 30/11</b> Passagers : le ml/marché (redevance = nbre de ml*prix)</p>	<p><b>2,15</b></p>
<p><b>3. MARCHES D'APPROVISIONNEMENT EN BASSE SAISON 01/12 - 14/06</b> Passagers : le ml/marché (redevance = nbre de ml*prix)</p>	<p><b>1,10</b></p>
<p><b>4. MARCHES EXCEPTIONNELS : le ml/marché ((redevance = nbre de ml*prix)</b></p>	<p><b>3,15</b></p>
<p><b>5. LES MERCREDIS DU PORT</b></p>	
<p>*Forfait 4ml par marché</p>	<p><b>29,60</b></p>
<p>*Forfait 5 ml par marché</p>	<p><b>32,05</b></p>
<p>*Le ml supplémentaire</p>	<p><b>8,20</b></p>
<p><b>6. MARCHES DE NOEL</b></p>	
<p>*Forfait 4ml par marché</p>	<p><b>29,60</b></p>
<p>*Forfait 5 ml par marché</p>	<p><b>32,05</b></p>
<p>*Le ml supplémentaire</p>	<p><b>8,20</b></p>
<p><b>7. ELECTRICITE</b></p>	
<p>7.1 Commerçant grand consommateur (type rotisserie, boucherie, fromager, chauffage)</p>	<p><b>1,00</b></p>
<p>7.2 Commerçant petit consommateur (type balance, caisse, éclairages)</p>	<p><b>0,50</b></p>
<b>TERRASSES</b>	
<p>1 - DROIT DE TERRASSE ANNUEL (pour restaurants, débits de boissons et snacks) : le m2/an (redevance annuelle = prix du m2*superficie de la terrasse)</p>	
<p>1.1 Etablissements sur le port</p>	<p><b>26,30</b></p>
<p>1.2 Autres établissements</p>	<p><b>20,55</b></p>
<p>2 - DROIT D'ETALAGE A L'ANNEE (autres commerces) - le m2/an (redevance annuelle = prix du m2*superficie de l'étalage)</p>	
<p>2.1 Etablissements sur le port</p>	<p><b>18,50</b></p>
<p>2.2 Autres établissements</p>	<p><b>18,50</b></p>
<p>Diffusion sur écran géant sur le domaine public et par établissement lors de chaque événementiel susceptible de générer une concentration du public (DCM n°138 du 30/07/2018)</p>	<p><b>105,70</b></p>



**AUTRES EXPLOITATIONS DU DOMAINE PUBLIC**

<b>MANEGES</b> : droit de stationnement pour métiers forains sur le port : le m2/saison du 15/04 au 15/10)	<b>33,65</b>
<b>ACTIVITES SAISONNIERES REALISEES SUR PLACE</b> : Tatouage éphémère, tresses, portraits, points de location	
- La journée	32,05
- Le mois	325,80
- La saison	552,00
<b>CIRQUE FAMILIAL</b> Place du Centre Administratif (par jour)	208,80
<b>GUIGNOL</b> : par jour	52,60
<b>SALON DE L'AUTOMOBILE</b> : par jour	285,90

**LIBELLES****2023**

DCM N°198

Euros

**III - SCOLAIRE - BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE - SPORT - MAISON DES ASSOCIATIONS****SPORT****ANIMATION SPORTIVE**

- **Vacances sportives : stage multisport durant les vacances scolaires (Tarifs applicables à partir des vacances de février 2021)**

\* Tarif à la semaine (stage de 5 journées complètes)

55,00

\* Tarif à la semaine (stage de 4 journées complètes)

44,00

\* Tarif à la semaine (stage de 3 journées complètes)

33,00

si la semaine d'activité proposée comporte des jours fériés  
(DCM N°54 du 9 avril 2018)

**LIBELLES****2023**

DCM N°198

Euros

**MEDIATHEQUE ET BIBLIOTHEQUE**

**Adhésion gratuite pour tous** (DCM n°140 du 30 juillet 2018)

**- Impression noir et blanc :**

\* la page A4

0,10

\* la page A3

0,20

\* service L.A.M. 5 premières pages (pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA)

gratuites

**- Impression couleur :**

\* la page A4

0,15

\* la page A3

0,30

**- Consultation d'Internet pour les non-abonnés :**

\* la demi-heure

gratuité

\* l'heure

**- Consultation d'Internet pour les abonnés**

gratuité

**- Prix du livre "Histoires de Mauguio-Promenade dans l'imaginaire"**

7,00

(DCM du 26.06.06 N° 135) (155)

Document faisant l'objet de désherbage au profit d'associations et écoles

Gratuité

**LIBELLES**

	Euros
<b>DOCUMENTS ADMINISTRATIFS</b>	
(DCM du 29.03.93 N° 69) (146)	
(DCM du 24.03.03 N° 66) (233)	
- Extrait matrice cadastrale	2,00
- Photocopie noir et blanc (l'unité en A4)	0,10
- Photocopie noir et blanc (l'unité en A3)	0,20
- Photocopie couleur (l'unité en A4)	0,15
- Photocopie couleur (l'unité en A3)	0,30
- Plan reproduit par les services municipaux	1,50
- Autres documents (coût de reproduction)	
- Autres documents sur support informatique (CD-ROM uniquement)	2,75
- FOURNITURE D'UNE LISTE ELECTORALE (par électeur)	
* sur support papier (le cent)	3,15
* sur support informatique (le cent)	0,50
<i>toute centaine commencée est due</i>	
<b>LIBELLES</b>	
<b>2023</b>	
DCM N°198	
Euros	
<b>DIVERS</b>	
- DONS DE NAISSANCE	30,00
<b>IV - A/ CIMETIERE "SAINT-JACQUES"</b>	
<b>CONCESSIONS</b>	
- Trentenaires - 2 m2 63	146,00
<b>COLUMBARIUM</b>	
- Alvéole pour 50 ans	1 034,00
<b>IV - B/ CIMETIERE "LE BOUSQUET"</b>	
<b>CONCESSIONS</b>	
- Trentenaires * 2 places	165,00
- Perpétuelles * 2 places	412,00
* 4 et 6 places	550,00
<b>COLUMBARIUM</b>	
- Alvéole pour 50 ans	1 034,00
<b>VACATION FUNERAIRE</b>	
(DCM du 26.01.2009 N° 11)	
- Taux	22,00
- La mise en bière d'un corps destiné à être transporté hors de la Commune où s'est produit le décès	22,00
- Le départ d'un corps destiné à être transporté hors de la Commune, lorsque le départ n'a pas lieu immédiatement après la mise en bière	22,00
- Pour l'exhumation d'un corps suivie d'une réinhumation immédiate dans le même cimetière	22,00
- Pour une exhumation d'un corps suivie d'un transport et d'une réinhumation dans un autre cimetière de la Commune	22,00

## LIBELLES

DCM N°198

Euros

## VI - FOURRIERE VEHICULE

- Pour les véhicules non réclamés de la fourrière automobile déléguée, seront facturés au propriétaire du véhicule identifié par la carte grise (en application de l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 03.08.2020 modifiant l'arrêté du 11.11.2001 fixant les tarifs maximaux des frais de fourrière automobile)

**Voitures particulières :**

Immobilisation	7,60
Opérations préalables	15,20
Enlèvement	121,27
Garde	6,42

**Autres véhicules immatriculés :**

Immobilisation	7,60
Opérations préalables	7,60
Enlèvement	45,70
Garde	3,00

**Véhicules lourds de plus de 3,5 T :**

Immobilisation	7,60
Opérations préalables	22,90
Enlèvement	213,40
Garde	9,20

Redevance annuelle due par le délégataire

2 640,00

## VII - BOUVINE

## POUR TOUS SPECTACLES ORGANISÉS PAR LA COMMUNE

- Gratuité sur invitation

LOCATION des arènes pour spectacle payant à compter du 29/03/2010 (DCM n°60 du 29/03/10)		1 000,00
- Caution		1 000,00
- Forfait matériel :		
* Chaise :	Quantité 100	58,00
* Table :	Quantité 10	50,00
* Barrière :	Quantité 20	50,00
* Sono portable :	Quantité 1	338,00
* Grille d'exposition :	Quantité 10	50,00
* Enrouleur électrique :	Quantité 1	16,00
* Tente 5x5m (montage obligatoire par le SGI) :	Quantité 1	130,00
* Tente 3x3m :	Quantité 1	27,00
* Podium (1e m <sup>2</sup> ) montage obligatoire par le SGI :	Quantité 50	500,00
* Plancher de danse (1e m <sup>2</sup> ) :	Quantité 20	77,00
* Tapis de protection (1e m <sup>2</sup> ) gymnase :	Quantité 400	1 062,00
* Ecran de projection :	Quantité 1	18,00
* Pupitre :	Quantité 1	20,00
- Gratuité pour les spectacles taurins		

**COURSES DE TAUREAUX - PRIX DES PLACES**

- Trophée des As	
* Plein tarif	11,00
* Tarif réduit	6,00
- Trophée de l'Avenir	
* Plein tarif	7,00
* Tarif réduit	4,00
Trophée de l'avenir Verlaguet	
* Tarif unique	2,00
Gratuité d'accès aux courses du 1er mai, du 14 juillet du mercredi de la fête (souvenir A. et P. Salmeron)	
* le tarif réduit concerne les enfants de - de 12 ans, les demandeurs d'emploi, les étudiants et les personnes de + de 65 ans sur présentation d'une pièce justificative	
<b>ROMERIA</b>	
- Location d'une "Caseta" 5m x 5m avec tente - eau - électricité	575,00
- Caution	575,00
- Location d'une "Caseta" 4m x 4m avec tente - eau - électricité	368,00
- Caution	368,00
- Forfait location caseta avec matériels et fluides -MJC de Mauguio ( DCM N°43 du 30/03/2015)	500,00
- Tarif spectacle équestre	
* Tarif unique pour les + de 12 ans	5,00
* Gratuit pour les - de 12 ans	gratuit
- Tarif spectacle de recortadores	
* Tarif unique pour les + de 12 ans	5,00
* Gratuit pour les - de 12 ans	gratuit

**LIBELLES****2023**

DCM N°198

Euros

**VIII - FESTIVITÉS / CULTURE****POUR TOUS SPECTACLES ORGANISÉS PAR LA COMMUNE**

- Gratuité sur invitation

**FETE VOTIVE**

- Bracelet PASS-FETE pour les membres de bandes de 12 à 15 ans (DM N°96 du 05/07/22)	5,00
- Bracelet PASS-FETE pour les membres de bandes de 15 à 18 ans (DM N°96 du 05/07/22)	5,00
- Bracelet PASS-FETE pour les membres de bandes de 18 à 25 ans	10,00
- Bracelet PASS-FETE pour les membres des bandes de 26 à 35 ans	15,00
- Bracelet PASS-FETE pour les membres des bandes de 36 ans et plus	25,00

**ANIMATIONS CULTURELLES**

- Tarif A	
* Plein tarif	6,00
* Tarif réduit	4,00
* Tarif jeune	4,00
- Tarif B (DCM n°106 du 03/08/2015)	
* Plein tarif	10,00
* Partenaire conventionné	6,00
* Tarif réduit	6,00
* Tarif jeune	6,00
- Tarif C	
* Plein tarif	12,00
* Tarif réduit	10,00
* Partenaire conventionné	10,00
* Tarif jeune	6,00

- Tarif D	
* Plein tarif	12,00
* Tarif réduit	10,00
* Partenaire conventionné	
* Tarif jeune	6,00
- Tarif E	
* Plein tarif	16,00
* Tarif réduit	14,00
* Partenaire conventionné	10,00
* Tarif jeune	6,00
- Tarif F	
* Tarif unique	5,00
- Tarif Abonnement (à partir de 15 ans) (DCM n°106 du 03/08/2015)	
* Plein tarif	10,00
* Tarif réduit	8,00
- Tarif scolaire	
* Ecoles maternelles et primaires, Collège, Centres de Loisirs (gratuité pour l'accompagnateur)	4,00
- Tarif Pass'Culture	
* Elèves du Collège de l'Etang de l'Or de Mauguio (gratuité pour les accompagnateurs)	4,50
* Parents accompagnateurs des élèves du Collège de l'Etang de l'Or de Mauguio	10,00
* Visite accompagnée du Jardin de la Motte ou Centre Historique (groupes de 10 pers minimum)	50,00
<b>* Tarif jeune pour les - 15ans</b>	
<b>* Tarif réduit pour les demandeurs d'emploi, allocataires des minima sociaux, étudiants, groupe de + de 10 personnes, + de 65 ans, 15-25 ans, personnes titulaires de la carte "familles nombreuses", personnes à mobilité réduite, adhérents au COS 34 sur présentation d'un justificatif</b>	
<b>* Places offertes pour les personnes bénéficiant du dispositif Culture et Sport Solidaire 34 :</b>	
- 10 places gratuites maximum par spectacle, 5 places gratuites maximum pour les séances de cinéma	
<b>* Gratuité pour les accompagnateurs des centres de loisirs, maisons de retraite, du dispositif Pass'Culture, personnes à mobilité réduite...dans la limite de une personne pour 6 accompagnées</b>	
<b>* Gratuité:</b>	
- Invitations institutionnels, professionnels de la culture – Ville de Mauquio (10 maximum par spectacle)	
- Invitations professionnelles pour la compagnie prestataire (10 maximum par spectacle)	
- Invitations dans le cadre de manifestations municipales (concours et lots divers) DCM n°119 du 01/08/16	
Invitations dans le cadre du partenariat avec l'association La Tresse d'Or pour offrir des sorties culturelles à des enfants malades	
- Programmation Rosa Parks pour les étudiants, les moins de 12 ans, les allocataires des minima sociaux, les demandeurs d'emploi	
Prix du livre "raconte moi les rues de Mauguio"	5,00
- Gratuité à des participants d'évènements municipaux ou promotionnel de la commune et de son histoire	gratuit
Prix du coffret jeu Mister Aventure, boîte enquête	10,00
<b>Prix des Jeux Découverte du Patrimoine</b>	
* Tarif A	gratuit
* Tarif B	5,00
* Tarif C	10,00
<b>VENTE D'OBJETS PROMOTIONNELS</b>	
<b>Gadgetterie "FESTIVITES"</b>	
* Tarif A	1,00
* Tarif B	2,00
* Tarif C	3,00
* Tarif D	4,00
* Tarif E	5,00

## LIBELLES

Euros

## IX- PORT DE CARNON -

## POSTES à FLOT à l'année

La redevance annuelle à flot est calculée selon la formule suivante : redevance d'occupation (en € /m<sup>2</sup>) + redevance d'équipements et services (forfait annuel)

**Conditions d'accès à la prise de quai pour les navires à flot :**

- Pour tous les navires à flot : un accès à l'électricité est inclus de la manière suivante :

- Pas de seuil pour les navires < 8m hors tout

- Au-delà de 8m hors tout : un forfait de **500 kW** est inclus dans le tarif annuel de la place. Au delà de ce forfait, la consommation d'électricité sera facturée suivant relevés de compteurs sur la base du tarif du KWh (1 relevé le 30/06 et 1 relevé au 31/12). Le 2ème semestre est encaissée sur l'année N+1

500 kW inclus

ce tarif sera défini ultérieurement quand Hérault Énergie aura communiqué des tarifs définitifs pour 2023 permettant au port de définir précisément la valeur de ce service

**Pour les particuliers :**

La redevance d'occupation correspond au tarif au m<sup>2</sup> multiplié par la superficie théorique maximale du navire (en m<sup>2</sup>) calculée sur la base de la longueur maximale HORS TOUT du navire (mesurée par les agents du port) multiplié par la largeur maximale du navire (sur la base des papiers du navire ou d'une mesure effectuée par les agents du port). La superficie du navire est arrondie au m<sup>2</sup> supérieur.

**PRIX au m<sup>2</sup> pour les particuliers**72/m<sup>2</sup>**Forfait particulier annuel**

685

**Pour les professionnels :**

La redevance d'occupation correspond au tarif au m<sup>2</sup> multiplié par la superficie théorique maximale de l'emplacement.

La superficie théorique maximale de l'emplacement est calculée sur la base de la longueur maximale du poste multiplié la largeur maximale du poste.

La superficie de l'emplacement est arrondie au m<sup>2</sup> supérieur.

**Prix au m<sup>2</sup> pour les professionnel**89/m<sup>2</sup>**Forfait professionnel annuel**

100

Un barème de réduction spécifique dédié aux plaisanciers et professionnels connaissant une augmentation substantielle de leur redevance annuelle en 2023 par rapport à celle de 2022 est fixé comme suit :

Augmentation supérieure ou égale à 10% : 5% de réduction sur le tarif annuel 2023

Augmentation supérieure ou égale à 15% : 12% de réduction sur le tarif annuel 2023

Augmentation supérieure ou égale à 20% : 15% de réduction sur le tarif annuel 2023

Augmentation supérieure ou égale à 25% : 18% de réduction sur le tarif annuel 2023

5% de réduction

12% de réduction

15% de réduction

18% de réduction

## PORT à SEC : poste annuel au STOCKAGE A TERRE

**POSTES ANNUELS "SUR ETAGERES"** (longueur d'encombrement maximum du navire, hors tout, moteur inclus)

Pour des raisons de sécurité, accueil limité à 5,90 m de longueur maximum hors tout.

**- Pour les bateaux**

\* Jusqu'à 3,99 m

\* de 4,00 à 4,49 m

\* de 4,50 à 4,99 m

\* de 5,00 à 5,49 m

\* de 5,50 à 6,00 m

811,00

892,00

973,00

1 207,00

1 284,00

au-delà (pour les ancien contrats uniquement) : MAIS pas de nouveau contrat renouvelé pour des navires au-delà de 5,90 m)

1 630,00

**ESCALES AU MOIS - HAUTE SAISON (du 01/04 au 30/09)**

* Jusqu'à 3,99 m	97,00
* de 4,00 à 4,49 m	106,00
* de 4,50 à 4,99 m	116,00
* de 5,00 à 5,49 m	144,00
* de 5,50 à 6,00 m	153,00

**ESCALES AU MOIS - BASSE SAISON (01/01 au 31/03 et du 01/10 au 31/12)**

* Jusqu'à 3,99 m	83,00
* de 4,00 à 4,49 m	91,00
* de 4,50 à 4,99 m	99,00
* de 5,00 à 5,49 m	123,00
* de 5,50 à 6,00 m	131,00

tarif au mois calendaire (tout mois commencé est dû)

**LIBELLES****2023**

DCM N°198

Euros

**CHENAL - LINEAIRE DE QUAI****EN LINEAIRE DE QUAI" SUR LE CHENAL (à l'année)**

(emplacements très agités et soumis aux forts courants justifiant ainsi d'un déclassement, ces postes sont acceptés par les bénéficiaires en pleine connaissance de ces contraintes d'agitation et/ou de voisinage avec les pêcheurs professionnels)

**\* Navires de PLAISANCE MONOCOQUES**

Longueur d'encombrement maximum du navire

**abattement de 25% sur les tarifs annuels monocoques bassin****FRAIS DE DOSSIER**

* Frais de dossier pour paiement de la redevance annuelle d'accostage en 2 fois : prix TTC par dossier client	21,00
* Frais de dossier pour paiement de la redevance annuelle d'accostage en 10 fois : prix TTC par dossier client	21,00

**PARC A DERIVEURS aux Roquilles (voile légère)**

* Redevance d'occupation annuelle par emplacement pour dériveurs yachting léger L'accès à l'eau n'est pas inclus dans la redevance annuelle. <b>Gratuité de l'occupation annuelle pour un emplacement, pour la pratique du sport de compétition portée par une structure fédérale</b>	425,00
---	--------

**PARC A BATEAU à Tabarly (voile légère)**

* Redevance d'occupation annuelle par emplacement pour dériveurs yachting léger	393,00
Catamarans	220,00
Dériveurs	50,00
Windsurf	

**PECHEURS PROFESSIONNELS**

* Forfait annuel au ml HT par poste d'accostage, hors fluides, applicable uniquement aux pêcheurs professionnels en activité constante au Port de Carnon	36,00
--	-------

\* Occupation du domaine public pour étal de vente devant le navire  
DCM N°93 du 12/05/03 - (N°234) - modifié par convention 2013

\* 6 manutentions (mise à terre + mise à l'eau + 3 jours d'occupation du carénage) offertes par an (sans contrepartie monnayable)

\* Autres manutentions au-delà : facturation au tarif normal à compter de la 7ème prestation

**ESCALES Tarifs bassin (le tarif mois est calculé sur une moyenne de 30 jours/mois)**

**Le forfait "semaine" permet de bénéficier d'un jour de gratuité par rapport au tarif "jour"  
le forfait "mois" permet de bénéficier d'une semaine de gratuité par rapport au tarif "semaine"**

Chaque demande de réservation d'amarrage ne sera confirmée qu'après avoir déposé sous forme d'arrhes, une somme équivalente à 30% du montant de l'escale. Ces frais de réservation resteront acquis au port en cas de non venue du bateau.

**\* DROITS DE QUAÏ MONOCOQUES - SAISON (en juin, juillet, août et septembre)**

* Jusqu'à 5,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	12,00 72,00 270,00
* de 5,01 à 6,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	13,00 78,00 293,00
* de 6,51 à 7,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	14,00 84,00 315,00
* de 7,01 à 8,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	15,00 90,00 338,00
* de 8,01 à 9,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	18,00 108,00 405,00
* de 9,01 à 10,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	23,00 138,00 518,00
* de 10,01 à 11,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	25,00 150,00 563,00
* de 11,01 à 12,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	27,00 162,00 608,00
* de 12,01 à 13,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	31,00 186,00 698,00
* de 13,01 à 14,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	32,00 192,00 720,00
* de 14,01 à 15,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	36,00 216,00 810,00
* de 15,01 à 16,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	39,00 234,00 878,00
* de 16,01 à 17,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	41,00 246,00 923,00
* de 17,01 à 18,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	43,00 258,00 968,00
* de 18,01 à 19,00 m et au-delà	JOUR SEMAINE MOIS	45,00 270,00 1 013,00



<b>* DROITS DE QUAÏ MULTICOQUES - SAISON (en juin, juillet, août et septembre)</b>		
* jusqu'à 13,00 m	JOUR	41,00
	SEMAINE	246,00
	MOIS	923,00
* de 13,01 à 14,00 m	JOUR	52,00
	SEMAINE	312,00
	MOIS	1 170,00
* de 14,01 à 15,00 m	JOUR	67,00
	SEMAINE	402,00
	MOIS	1 508,00
* de 15,01 à 16,00 m	JOUR	75,00
	SEMAINE	450,00
	MOIS	1 688,00
* au-delà de 16,01	JOUR	85,00
	SEMAINE	510,00
	MOIS	1 913,00
<b>LIBELLES</b>		<b>2023</b>
		DCM N°198
		Euros
<b>* DROITS DE QUAÏ MONOCOQUES - HORS SAISON (janvier, février, mars, avril, mai, octobre, novembre et décembre)</b>		
* Jusqu'à 5,00 m	JOUR	6,00
	SEMAINE	36,00
	MOIS	135,00
* de 5,01 à 6,00 m	JOUR	7,00
	SEMAINE	42,00
	MOIS	158,00
* de 6,01 à 7,00 m	JOUR	8,00
	SEMAINE	48,00
	MOIS	180,00
* de 7,01 à 8,00 m	JOUR	10,00
	SEMAINE	60,00
	MOIS	225,00
* de 8,01 à 9,00 m	JOUR	11,00
	SEMAINE	66,00
	MOIS	248,00
* de 9,01 à 10,00 m	JOUR	12,00
	SEMAINE	72,00
	MOIS	270,00
* de 10,01 à 11,00 m	JOUR	15,00
	SEMAINE	90,00
	MOIS	338,00
* de 11,01 à 12,00 m	JOUR	18,00
	SEMAINE	108,00
	MOIS	405,00
* de 12,01 à 13,00 m	JOUR	20,00
	SEMAINE	120,00
	MOIS	450,00

* de 13,01 à 14,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	138,00 518,00
* de 14,01 à 15,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	25,00 150,00 563,00
* de 15,01 à 16,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	29,00 174,00 653,00
* de 16,01 à 17,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	31,00 186,00 698,00
* de 17,01 à 18,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	33,00 198,00 743,00
* de 18,01 à 19,00 m et au-delà	JOUR SEMAINE MOIS	36,00 216,00 810,00
<b>* DROITS DE QUAÏ MULTICOQUES - HORS SAISON (janvier, février, mars, avril, mai, octobre, novembre et décembre)</b>		
* jusqu'à 13,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	31,00 186,00 698,00
* de 13,01 à 14,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	37,00 222,00 833,00
* de 14,01 à 15,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	41,00 246,00 923,00
* de 15,01 à 16,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	45,00 270,00 1 013,00
* au-delà de 16,01	JOUR SEMAINE MOIS	62,00 312,00 1 395,00
<b>ESCALES (Tarif chenal)</b>		
* TARIFS D'ESCALE pour l'occupation d'un emplacement en linéaire dans les chenaux <b>abattement de 25% sur les tarifs monocoques escales bassin</b>		
<b>LEVAGES ET MANUTENTIONS</b>		
<i>Mises à terre + remises à l'eau</i>		
1 - " Formule CARENAGE " du 01/01 au 31/12 (mise à terre + remise à l'eau + 3 jours de stationnement sur l'aire de carénage)		
* de 0,00 à 6,50 m		82,00
* de 6,51 à 8,00 m		118,00
* de 8,01 à 9,50 m		177,00
* de 9,51 à 11,00 m		213,00
* de 11,01 à 13,00 m		236,00
* au-delà		260,00

**SPECIFICITES :**

* un abattement supplémentaire de 10% sera appliqué au tarif de la formule carénage est majoré par ber supplémentaire utilisé pour une remise à l'eau du navire effectuée dans la journée	10%
* Pour les levages multicoques: le tarif de la formule carénage	163,00
* Frais d'annulation d'un rendez vous manutention non prévenu au minimum 12h avant le rendez-vous	22,00
<b>3 - MANUTENTION/LEVAGE SIMPLE (hors carénage) : 1 seul mouvement (toutes périodes confondues)</b> (chargement ou déchargement remorque ou camion)	
* de 0,00 à 6,50 m	33,00
* de 6,51 à 8,00 m	33,00
* de 8,01 à 9,50 m	111,00
* de 9,51 à 11,00 m	147,00
* de 11,01 à 13,00 m	165,00
* au-delà	181,00
<b>4 - CARENAGE SUR REMORQUE OU CAMION : utilisation de l'eau et l'électricité + stationnement sur aire de carénage pendant 30 minutes</b> <b>Dépassement facturé pour traitement des eaux de carénages par tranche de 30 minutes</b>	11,00 11,00
<b>5 - PRESTATIONS ENGIN DE LEVAGE (hors carénage) : (mobilisation de l'engin et des équipes PAR TRANCHES DE 30 MINUTES)</b> -Mise sur sangles (les 30 mn)	61,00
-dépose ou repose moteur ; mâtage ou démâtage (les 30 mn) avec un professionnel	61,00
<b>PROFESSIONNELS NAUTIQUES</b>	
Tarifs applicables à tous les professionnels nautiques agréés justifiant d'une activité de réparation/entretien des navires (Kbis à jour + attestation pro) : 10% d'abattement sur les tarifs (hors tarif 3 - manutention/levage simple, 4 - carénage sur remorque et camion et poste mécanique stockage à terre). Si facture et paiement au nom du professionnel	-10%
* facturation des occupations d'emplacement sur l'aire de carénage 10 jours de franchise - par jour et par ml du navire	2,70
* Si le professionnel présente un retard de paiement de ses prestations antérieures de plus de 30 jours, les demandes de prestations nouvelles seront suspendues jusqu'à règlement effectif de la créance	
*le professionnel ne pourra pas utiliser plus de 2 emplacements en même temps sur la zone technique pour répartition équitable de celle-ci (particuliers / professionnels 19 places)	2 emplacements
<b>OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT AIRE DE CARENAGE</b>	
* Facturation de toute occupation sur l'une des aires de carénage, (que le navire soit calé sur bers du port ou non) : application du tarif correspondant à la période et à l'encombrement maximum longueur HORS TOUT - Par jour et par ml du navire	2,70
* Propreté emplacement aire de carénage : (si l'emplacement n'est pas laissé propre par l'occupant lors de sa remise à l'eau) : forfait	55,00
<b>STATIONNEMENT REMORQUES</b>	
*stationnement de navires ou de jets sur remorque (jusqu'à 8m00) du 01/10 au 31/03 par mois	108,00
*stationnement de remorque seule du 01/10 au 31/03 par mois	80,00
* stationnement remorque du 01/04 au 30/09:	
- journée avec navire	13,00
sans navire	9,00
- Week-end avec navire	22,00
sans navire	16,00
- semaine (7 jours) avec navire	55,00
sans navire	33,00
- Mois sans navire	163,00
- Mois avec navire	180,00
* Forfait mise à l'eau+ mise sur remorque (jusqu'à 8m00)	43,00
* Forfait séjour tout compris "toute réservation d'une escale de 7 jours ou plus dans le port" donne droit à la mise à l'eau et à un chargement remorque offerts et un abattement de 10% sur le tarif stationnement remorque	

**OCCUPATION LONGUE DUREE SUR AIRE DE CARENAGE**

\* Forfait mensuel d'occupation de l'aire de carénage pour "Occupation de longue durée" du 01/01 au 31/12  
tarif au mois (tout mois planifié est dû), sans prestation de lavage :

* de 0,00 à 6,50 m	229,00
* de 6,51 à 8,00 m	288,00
* de 8,01 à 9,50 m	344,00
* de 9,51 à 11,00 m	402,00
* de 11,01 à 13,00 m	459,00
* au-delà	516,00

NOTA : Compte tenu de l'exiguïté de l'aire de carénage, le nombre de navires autorisés en TRAVAUX LONGS est limité à discrétion des services du port, en fonction de la nature des travaux et du taux d'occupation de la zone

**LIBELLES****2023**

DCM N°198

Euros

**BADGES MAGNETIQUES**

Poste à flot et stockage à terre : 1 badge mis à disposition	droit d'usage
* Caution pour le prix d'un badge s'il n'est pas restitué au terme du contrat	56,00
un second badge à la vente seulement pour droit d'usage limité au ponton et blocs sanitaires (pas de parking)	56,00
Stockage à terre : droit d'usage du parking et de l'eau (avec 80 unités d'eau)	gratuit
Parc à dériveurs (avec 0 unité d'eau): pour l'accès à l'eau et au bloc sanitaire (le badge)	56,00

**FOURNITURES**

- Prise électrique pour bornes de quai	11,00
- Prise européenne cadenassable :	11,00
* mise à disposition d'une prise européenne ( la première prise )	droit d'usage
* cadenas + clé (non rendus ou perdus)	28,00
* Usage des fluides aux bornes à badges	
- Forfait recharge 25 unités d'eau :	11,00
*amarre non restituée(prix unitaire)	11,00

**TAXES SPECIALES**

* <b>Dépassement des conditions forfaitaires de fourniture d'électricité</b>	
- Demande ampérage électrique supplémentaire : (selon possibilités du réseau électrique) à raison d'un seul branchement électrique à la borne de quai : frais de changement disjoncteur	110,00
* <b>Mise en œuvre de moyens pour contenir une pollution = (1+2)</b>	
1 - Facturation du coût des fournitures	
2 - Forfait horaire par agent mobilisé en semaine, de jour, durant les horaires de service selon période	56,00
3 - Forfait horaire par agent mobilisé : en dehors des horaires de service, ou de nuit, ou les dimanches et jours fériés	165,00
	coût réel payé par la régie au fournisseur

**Redevance d'occupation d'AOT COMMERCIALES**

<b>Si AOT droits réels sur les</b>	
<b>TERRE PLEINS - (Prix du m<sup>2</sup> en euro HT / an)</b>	
- Terre-plein à vocation commerciale bâtis	52,00
- Terre-plein à vocation commerciale non bâtis	26,30
<b>BATIMENT - ZONE TECHNIQUE EST (Prix du m<sup>2</sup> en euros HT /an)</b>	
- 1 cellule de 80 m <sup>2</sup>	110,00
- 2 cellules de 160 m <sup>2</sup>	90,00
- (+) 2 cellules jusqu'à 400 m <sup>2</sup>	85,00

Redevance forfaitaire annuelle parking Hôtel COSTES indexation en fonction de l'ICC depuis 2018  
(échéances de paiement en 4 fois : 31 janvier /30 avril /31 juillet / 31 octobre)

500 000,00

PRESTATIONS DE SERVICE ET AUTRES TARIFS	
* Prestation de pompage du navire (par heure) (mobilisation moto-pompe et 1 agent)	76,00
* Assistance technique des agents du port /heure	42,00
* Forfait remorquage (30 minutes) dans le port quelque soit la longueur :	55,00
* Fourniture et pose d'amarre au ml par le port	6,00
* Location karcher électrique à la journée	32,00
* Fourniture de protection de pieux conforme aux modèles approuvés (l'unité)	104,00
* Usage de l'unité de pompage des eaux usées de navires : - plaisanciers en contrat ou non	gratuit
*Mise à disposition du poste mécanique 1/2 journée (à raison d'une 1/2 journée par semaine)	gratuit
*Mise à disposition du poste mécanique la journée (occupation limitée à 1 journée, pas de cumul possible)	21,00
*Majoration sur les tarifs annuels pour les résidents permanent à bord	10%
*Majoration sur les tarifs annuels en cas d'activité lucrative ou commerciale réalisée par un plaisancier	10%
*Station d'avtaillage : marge TTC appliquée au prix au litre du carburant	0,10
<b>LIBELLES</b>	
	<b>2023</b>
	DCM N°198
	Euros
<b>occupation irrégulière du domaine public</b>	
Conformément à la réglementation, toute occupation irrégulière du domaine public portuaire fera l'objet d'une indemnité dont le montant sera calculé en fonction de la durée et du montant des revenus qui auraient dû normalement être perçus d'un occupant régulier en escale et dont le total sera doublé.	
* Frais pour 1ere relance en cas de retard de paiement	27,00
* Frais pour 2ème relance en cas de retard de paiement	83,00
<b>ABATTEMENT SUR REDEVANCE ANNUELLE</b>	
Un abattement de 15% sur le montant de la redevance annuelle pour les professionnels mettant à disposition leur navire lors de manifestations ou animations nautiques	-15%
<b>DIVERS</b>	
* AUTRES OCCUPATIONS ANNUELLES du plan d'eau (tel que ponton flottant commercial) (non fourni - non installé) : au mètre linéaire (+ convention spécifique stipulant les modalités d'utilisation correspondantes)	108,00
* Panneau commercial ou banque à l'emplacement d'un poste à flot professionnel en bord de quai et à raison d'un panneau ou d'une banque par entité commerciale	163 € le m2
* Emplacement commercial temporaire (courte durée) sur l'emprise portuaire	1,63€/m2/jour
<b>Tournage à la journée sur le domaine public portuaire (film, série, documentaire...)</b>	
* Journée (demande simple sans nécessité d'intervention des services municipaux ni demande de matériels)	gratuit
* Journée (demande avec intervention des services municipaux et livraison de matériels)	300,00
* cas spécifique des écoles de journalisme, de cinéma... 10 tournage gratuit par an puis application des barèmes.	

**GRATUITES : reconduction des décisions antérieures****MANUTENTIONS / OCCUPATION ZONE TECHNIQUE**

- \* Gratuit pour le BAC municipal
- \* Gratuit pour le navire de la Police municipale
- \* Chargement remorque non facturé en cas de départ définitif du stockage à terre
- \* la durée de l'occupation de la zone technique peut être modifiée en cas d'indisponibilité pour la régie du port de remettre le bateau à l'eau

**EMPLACEMENTS MIS à DISPOSITION GRATUITEMENT (à flot ou à terre)**

- \* 4 postes à flot pour les jets ski de la SNSM en saison
- \* 1 poste pour le navire de la police municipale

**ESCALES GRATUITES**

- \* navires institutionnels : Douanes, Gendarmerie, Affaires maritimes, Marine
- \*stationnement gratuit 2h maximum sur validation de la capitainerie par VHF canal 9

**LIBELLES****2023**

DCM N°198

Euros

**X - MESURES FISCALES**

- <b>Taxe sur l'Electricité (décret N° 70.957 du 21 octobre1970)</b> DCM N°165 DU 06.10.2014	<b>8,50</b>
- <b>Taxe d'aménagement</b> (art. 1585 ADEF du code des Impôts) (délib.N° 178 du 7 novembre 2011)	<b>5%</b>
- <b>Taxe d'aménagement secteur AUF (DM n°164 du 14/11/16)</b>	<b>4,5%</b>
- <b>Taxe locale sur la publicité extérieure (art. L.2333-6 A et 2 du III du L.2333-16 du C.G.C.T.)</b>	DCM N°73 du 27.06.2022
<b>Typologie NON NUMERIQUE</b>	
- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE - 50 m <sup>2</sup>	<b>16,29</b>
- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE + 50 m <sup>2</sup>	<b>32,57</b>
<b>Typologie NUMERIQUE</b>	
- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE - 50 m <sup>2</sup>	<b>48,86</b>
- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE + 50 m <sup>2</sup>	<b>97,72</b>
<b>Typologie apprécié en cumulant les surfaces d'un même immeuble</b>	
- Enseigne jusqu'à 7 m <sup>2</sup>	<b>exonéré</b>
- Enseigne de 7 à 12 m <sup>2</sup>	<b>16,29</b>
- Enseigne de 12 à 50 m <sup>2</sup>	<b>32,57</b>
- Enseigne de + 50 m <sup>2</sup>	<b>65,15</b>
- <b>Taxe de séjour : par nuitée et par personne (hors taxe additionnelle départementale)</b> (Délibération N° 46 du 12 avril 2021)	DCM N°74 du 27.06.2022
* <b>Palaces</b>	<b>4,30</b>
* <b>Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles</b>	<b>3,10</b>
* <b>Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles</b>	<b>2,40</b>
* <b>Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles</b>	<b>1,50</b>

* Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles et 5 étoiles	
* Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,80
* Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60
* Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20
* Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. Il conviendra d'ajouter la taxe additionnelle départementale de 10% par nuitée et par personne.	5%